



L'an deux mil vingt-et-un le deux février à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

**Etaient présents** : Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Catherine LOUISET, Sarah MONVILLE, Isabelle PESQUET, John POIRREE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT

**Absents excusés** : Sylvie BOURGAIS ayant donné pouvoir à Béatrice LEFRANÇOIS, Sophie CHEVALLIER-PARIS ayant donné pouvoir à Sarah MONVILLE, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

**Secrétaire** : Isabelle PESQUET

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

Monsieur le Maire demande de se lever pour une minute de silence en hommage à Jean-Marie Tarnac. Un Monsieur toujours plein d'humour, de bonne humeur et un joueur de cartes dont certaines parties resteront dans les mémoires.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cet hommage.

### Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

**Approuvé à l'unanimité**

Monsieur Le Bousse indique que Monsieur Veyronnet demande que les réunions se tiennent à 19h30 afin de permettre à tout le monde de pouvoir y participer. D'ailleurs, le prochain conseil a lieu à 19h00, il faudrait pouvoir le placer à 19h30. Ce propos a déjà été rapporté.

Monsieur le Maire indique que le sujet a fait l'objet d'échanges et sera traité en fin de réunion.

### Appel d'offres pour un marché de maîtrise d'œuvre « travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance et des aides financières proposées par l'Etat, il est dans l'intérêt de la commune d'engager rapidement les réflexions à la fois sur l'accessibilité de la mairie mais aussi sur les travaux qui permettront d'améliorer l'isolation du bâtiment.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres afin de sélectionner un maître d'œuvre chargé de travailler sur le projet de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie.

Il indique que ces travaux pourront faire l'objet de subventions s'ils sont engagés avant la fin de l'année, d'où le besoin de lancer l'appel d'offres au plus vite.

M. le Maire explique que nous avons l'obligation de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble de nos bâtiments publics et la mairie en fait partie.

Dans le cadre du plan de relance, nous avons intérêts à engager rapidement nos réflexions sur ce projet qui traitera à la fois, l'accessibilité mais aussi les travaux qui permettront d'améliorer l'isolation de notre bâtiment.

Comme bien souvent, nous avons tout intérêt à prévoir ce qui peut s'ajouter à ces travaux.



Nous avons sollicité sur le mandat précédent, le CAUE avec lequel nous avons trouvé quelques pistes de réflexions.

Sans anticiper les solutions qui nous seront proposées, il apparaît que le maintien de la salle du conseil à l'étage nous contraindrait à mettre un ascenseur et une issue de secours supplémentaires avec un escalier et une plateforme de regroupement... ces travaux n'apporteraient finalement rien et peuvent nous conduire à revoir d'une manière bien plus globale les aménagements et le fonctionnement de la Mairie.

L'idée serait de réaliser une extension qui contiendrait la salle du conseil au rdc qui servirait de salle de mariage comme en ce moment, remonter les bureaux à l'étage et profiter des travaux pour trouver un espace au rdc de la mairie (le bureau de la secrétaire de mairie et celui du Maire) qui permettrait de retrouver une extension pour la garderie.

C'est dans ce cadre que je sollicite votre accord pour lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre en précisant, bien sûr, qu'il s'agit dans un 1er temps de trouver la meilleure solution et voir où elle peut nous conduire financièrement.

Monsieur Le Bousse demande si nous avons une idée de la superficie supplémentaire qui serait nécessaire pour la garderie et la Mairie.

Monsieur Godu, adjoint aux travaux répond que 80 m2 pour la Mairie et 40m2 pour la garderie semblent nécessaires. C'est un sujet qui a été abordé en commission travaux.

Après différents échanges, Monsieur le Maire précise qu'en cas d'installation de maintien de la salle de conseil à l'étage, il faudra prévoir un ascenseur, une issue de secours directement sur la salle du conseil qui obligera à réaliser une plate-forme et un escalier qui ne seront pas très esthétiques et visibles de la place... C'est dire que ce sont beaucoup de travaux qui couteront et n'apporteront pas grand intérêt. C'est sur tout cela que le conseil municipal devra se prononcer.

Monsieur Le Bousse ajoute si cela pouvait être beau, cela serait parfait.

Monsieur Godu précise que si le conseil a des idées, il ne faut pas hésiter à les communiquer, d'ailleurs l'architecte a deux mois pour présenter de nouvelles idées. Nous pourrions prétendre à une subvention pour les travaux énergétiques du bâtiment ainsi qu'une subvention pour mise en accessibilité d'un bâtiment public. Le dossier de subvention devra être déposé avant fin Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement de l'étude sur le projet de réhabilitation de la mairie,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser un appel d'offres en vue de sélectionner une maîtrise d'œuvre chargée de travailler sur le projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2021.



### Complément de travaux pour la sécurisation des écoles (alarme PPMS et visiophone)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°50/20 du 21 décembre 2020 approuvant les travaux de mise en sécurité de l'école (alertes PPMS et attentat, remplacement de l'alarme incendie sur la partie maternelle et contrôle d'accès) pour un montant de 15 842,00€HT, soit 19 010,40€TTC.

Il ajoute qu'un chiffrage complémentaire relatif à la modification des portails pour mise en place d'une ouverture à distance, est arrivé en mairie après la réunion et n'avait donc pas pu être pris en compte.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de rattacher ce devis d'un montant de 2 514,40 €HT soit 3 017,28 €TTC aux travaux de sécurisation des écoles portant ainsi le montant global du projet à 18 356,40€HT soit 22 027,68€TTC.

Il n'y a pas de question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime et de la Métropole Rouen Normandie,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2021.

#### Attribution du marché de travaux pour l'éclairage de l'Abbaye

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'Appel d'Offres en procédure adaptée lancé pour les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'Abbaye, cinq offres ont été reçues en mairie.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le 21 janvier 2021 pour l'analyse des offres après négociation, propose de retenir l'entreprise CITEOS à Le Petit Quevilly pour un montant total de 73 312,90€HT, soit 87 975,48€TTC.

Monsieur le Maire explique que nous vous avons informé de la nécessité de procéder à la réfection de l'éclairage de l'Abbaye qui ne fonctionne plus depuis bien longtemps.

Une commission Appel d'offres s'est tenue le 21 janvier dernier et c'est l'entreprise CITEOS qui a été retenue pour un montant de 87 975,48€ TTC.

Je vous informe que nous aurons la participation du département à hauteur de 50% du montant total qui n'est pas une subvention mais bien une quote-part qui est accordée au titre des « espaces partagés ». D'autres subventions sont en cours et en attente de retours.

Monsieur Le Bousse demande pour les personnes qui ne participent, ni à la commission travaux, ni à la commission Appel d'offres, si des explications pouvaient être données.

Monsieur Godu explique que les travaux concernent l'ensemble de l'éclairage de l'Abbaye, c'est-à-dire 27 éclairages qui ne fonctionnent plus.

5 entreprises ont répondu. Le marché a été attribué à 87 975,48€TTC pour un budget initial de 105 000€.



La société CITEOS a fourni le meilleur mémoire, ses références sont le Gros Horloge et la Cathédrale de Rouen. CITEOS était le moins cher avec un mémoire explicatif complet. Il a obtenu le meilleur total de points pour son dossier pour remporter le marché.

De plus, dans le marché, il y aura des bornes de distribution d'électricité accessibles sur la place de la Mairie, par exemple pour les marchés de Juin ou des activités en lien avec l'abbaye ou les associations.

Les sociétés non retenues recevront un courrier explicatif. Celui-ci est en cours d'élaboration. Demain, la société retenue recevra le courrier.

Madame Louiset demande si l'on a une notion de délai de réalisation.

Monsieur le Maire répond que les travaux étaient prévus entre Mars et Avril 2021. Il y a 8 semaines de délais pour le matériel.

Qu'un rendez-vous avec la DRAC a été organisé sur ce sujet et sur l'accessibilité de l'Abbaye, nous avons retenu qu'il était plus prudent de ne pas faire de nouvelles tranchées aux risques de se retrouver sur des fouilles complémentaires liées au site. L'idée serait donc de réutiliser les fourreaux existants et de mettre un tableau électrique à l'extérieur des jardins dans un coffret fermé.

Enfin, il précise que toutes les options ont été retenues et Monsieur Godu ajoute que le coût du marché est inférieur au montant estimé.

Madame Isabelle PESQUET et Monsieur Bertrand DEMEILLIERS, Conseillers Municipaux, indiquent ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'Abbaye à la société CITEOS à Le Petit Quevilly pour un montant total de 73 312,90€HT, soit 87 975,48€TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- prend l'engagement d'inscrire au budget primitif 2021 les dépenses nécessaires à cette opération.

### Modification d'un poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire indique qu'en raison d'un surcroît de travail pour un Adjoint Administratif, il est souhaitable d'augmenter le temps de travail du poste actuellement à 25/35e.

Il précise que l'agent concerné travaille également pour la commune en tant qu'Adjoint d'Animation sur le temps du midi à hauteur de 4,60/35e. Monsieur le Maire propose de basculer les heures du poste d'Adjoint d'Animation vers le poste d'Adjoint Administratif, le portant à 30/35e.

Il précise que le poste d'Adjoint d'Animation à 4,60/35e est réattribué sous forme d'un CDD à une personne qui réalise régulièrement des remplacements pour la commune et qui connaît bien cette mission indispensable pour le fonctionnement du service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de revoir l'organisation du travail d'une adjointe administrative qui partageait un poste d'animation pour un petit temps qui avait pour effet d'interrompre son travail vers 11h15 /11h30 tous les jours et de revenir sans avoir réellement fait de pause le midi. Cette modification a fait l'objet d'un échange entre la personne concernée, Béatrice Lefrançois et moi-même.



L'incidence de cette modification nécessite de redonner cette mission à une autre personne et ainsi, augmenter de 4.60/35ième la charge de personnel.

Il semblait assez logique que cette modification n'impacte pas le temps de travail de l'adjointe administrative. Cette réorganisation doit permettre de redonner de meilleures conditions de travail et une vraie pause le midi.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif actuellement à 25/35e et de le porter à une durée hebdomadaire de 30/35e, à compter du 1er février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le passage à 30/35e du poste d'Adjoint Administratif,
- autorise l'attribution du poste d'Adjoint d'Animation à 4,60/35e à un autre agent par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée,
- adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1er février 2021,
- confirme l'inscription au budget primitif 2021 des sommes nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

### Piste cyclable Passe des Biches

Monsieur le Maire explique que nous avons tous reçu le projet qui sera réalisé par la Métropole aux beaux jours et qui n'implique pas de dépenses pour la commune.

3 propositions ont été faites mais finalement 2 seules sont réalisables. A moins de souhaiter mettre cette voie en double sens, avec tout le souci que cela représenterait pour les personnes qui habitent le Genetey puisque les voitures qui remonteraient seraient dans l'obligation de rentrer dans le Genetey... Ce n'est pas le choix qui a été retenu.

Toutes les solutions ont été étudiées lors de la dernière commission travaux et la solution qui semble la meilleure est la « 2 + 3 ml » de large.

En descente, les vélos occuperont la même voie que les voitures mais compte tenu de la descente et de la limitation de vitesse, cela ne devrait pas être gênant.

En montée, une voie de deux mètres réservées pour les vélos. La vitesse sera limitée à 50km/h et c'est une obligation liée à cette nouvelle organisation.

En haut et en bas de la cavée, des marquages au sol et des panneaux seront réalisés. Reste à voir les plots qui sont aussi une obligation pour sécuriser ces espaces partagés. La Commission n'est pas très enthousiaste sur les plots « routiers »... si l'on a pas le choix, on essaiera de les limiter à la zone du haut.

Je vous laisse le soin de donner votre avis...

Monsieur Poirrée demande si les plots sont obligatoires.

Monsieur le Maire explique que cela fait partie de la signalétique verticale et cela permet d'informer d'un changement, surtout dans le virage où il y a peu de visibilité.



Monsieur Démeilliers demande si les plots seront situés sur la matérialisation au sol ou sur l'espace des véhicules.

Monsieur le Maire répond qu'il faut respecter les 2m, donc cela répond à la question, les plots seront sur la ligne.

Monsieur Le Bousse demande s'il existe un catalogue à la Métropole avec différents plots.

Monsieur le Maire répond que c'est un élément de sécurité. Si on peut les changer on le fera, sinon on ne le fera pas.

Un accord de principe a été donné à la Mairie, avec un délai sur le mois de Mars (Hors intempérie)

En marge du sujet, et concernant toujours la sécurité, il y a eu des demandes pour un passage piétons chaussée St Georges : c'est la société qui interviendra pour la passe des biches qui se chargera des travaux.

Simple information. Ce sujet n'appelle pas de délibération.

### Adhésion au groupement de commande Métropole pour la fourniture d'énergie

Les besoins identifiés par la Métropole dans le cadre de ce groupement de commande et dont le libre choix est laissé à chacun des membres, sont les suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
  - d'éclairage public,
  - de Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT),
  - de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel,
- Services en matière d'efficacité énergétique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et peut permettre d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation financière.

Il est dans l'intérêt de la commune de Saint Martin de Boscherville d'adhérer à ce groupement de commandes.

Etant précisé qu'eu égard à son expérience, la Métropole Rouen Normandie assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres. A ce titre, la Métropole Rouen Normandie assurera le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment les coûts d'impression, de publicité, de reproduction et, de manière générale, tout ce qui concoure à la passation des marchés publics.

En contrepartie, la Métropole Rouen Normandie sera indemnisée par une participation financière versée par chacun des membres du groupement. La participation financière de la commune de Saint Martin de Boscherville sera gratuite.

Monsieur le Maire explique que nous avons évoqué ce sujet lors de notre dernier conseil municipal et nous avons opté pour garder un contrat avec EDF pour un engagement d'1 an qui nous permettait éventuellement de rejoindre le groupement proposé par la MRN.



Seulement, j'ai eu quelques informations complémentaires par Nicolas Amice (Maire de St Pierre de Manneville) qui est impliqué dans les domaines de l'énergie au sein de le MRN... qui nous ont permis de réfléchir sur notre position, d'autant que le contrat avec EDF n'a pas été aussi simple à mettre en place.

Pour faire court, nous en avons reparlé avec Fabien Gras (adjoint au Maire) : après avoir eu des explications complémentaires par un responsable qui travaille à la Métropole et compte tenu qu'il était nécessaire de faire la démarche pour rejoindre le groupement aux risques de ne pas le faire avant quelques mois.

Les questions qui portent sur l'énergie et les négociations qui en découlent sont très complexes. Faire partie du groupement ne nous garantit pas d'obtenir les meilleures tarifications mais il apparaît que nous serons bien plus sûrs en étant épaulés et plus entendus en nombre, que tout seul.

Monsieur Gras explique que les consommations sont à étudier sur chaque équipement sur la commune. Par exemple, à la cantine, il y a une surconsommation le midi, on pourrait envisager de mettre un compteur moins puissant mais avec une surconsommation à un temps et un jour donné.

Notre volume à négocier reste très faible. Nous pouvons adhérer gratuitement à l'Appel d'offres car nous faisons partie de la Métropole.

Monsieur Le Bousse ajoute que l'on peut espérer engager des économies en se joignant à un groupement.

Monsieur le Maire indique que rejoindre le groupement pour un an, nous permettra d'avoir des réponses à nos questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :
  - Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments ;
  - Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel ;
  - Services en matière d'efficacité énergétique ;
- approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, annexé à la présente délibération, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Martin de Boscherville et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- s'engage à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Saint Martin de Boscherville est partie prenante,
- autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.
- donne mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.



## Demande de subvention FSIC Santé Métropole – Maison Médicale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une délibération n°15/18 attribuant aux entreprises le marché de travaux de réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé pour un montant de 1 934 376,79 €HT et sollicitant une aide financière de la part de la Métropole, a été prise par le Conseil Municipal le 23 avril 2018.

La commune bénéficie actuellement pour ce projet d'un accord de subvention de la part de la Métropole au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Monsieur le Maire ajoute que le « FSIC Santé », Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux et ambulatoires a été créé par la Métropole Rouen Normandie par décision du 27 mai 2019.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter une subvention auprès de la Métropole au titre du FSIC Santé.

Monsieur le Maire explique, comme il a déjà pu le dire, que nous nous sommes battus pour obtenir la subvention « FSIC Santé » qui est un fonds mis en place, par la MRN, pour soutenir les investissements en direction des communes qui construisent des maisons de santé.

Comme vous le constaterez le montant que je vous avais annoncé a été augmenté de près de 20 000€ pour passer à : 290 156,55€.

Je vous laisse le soin d'intervenir si vous le souhaitez et vous invite à me donner cette autorisation pour régulariser le dossier de subvention et prendre la délibération qu'il convient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Métropole Rouen Normandie au titre de FSIC Santé pour le projet de construction de la maison médicale,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande,
- prend l'engagement d'inscrire au budget primitif 2021 les dépenses nécessaires à cette opération.

## Renouvellement de la convention d'occupation du logement au-dessus de la garderie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'ancienne Secrétaire de Mairie, occupe le logement situé au-dessus de la garderie. Une convention d'occupation lui avait été octroyée, par délibération n°66/08 du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2008, à la suite de son départ en retraite. Cette convention avait été renouvelée par délibération n°63/14 du 1er décembre 2014, par délibération n°01/17 du 13 février 2017 puis par délibération n°28/18 du 10 septembre 2018, jusqu'au 30 septembre 2020.

A la demande des occupants, Monsieur le Maire propose de renouveler une nouvelle fois cette convention pour une durée de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2022, et de maintenir les conditions du document précédent, soit un loyer de 780€ par mois plus une participation aux frais de chauffage au coût de 1 000 litres de fuel par an.

Quelques échanges suivent :



Ce logement a été mis en location sans que le montant du loyer n'ait été modifié. Les locataires sont de très bonnes compositions et ont tout de suite accepté de céder leur garage afin de permettre une extension de la garderie.

Monsieur Le Bousse ajoute que ce n'est pas un bail, mais une convention d'occupation.

Monsieur le Maire répond que cela a bien été fait à leur demande.

J'ai besoin que vous me confirmiez votre accord pour que cette convention soit renouvelée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention de Mme Desportes dans les conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

### Marché et commerces ambulants 2020

Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°41/20 du 21 décembre 2020 offrant la gratuité de place pour les commerces ambulants sur l'année 2020, afin de leur apporter une aide économique en cette période de crise sanitaire.

Par courrier en date du 26 janvier 2021, la Préfecture sollicite le retrait de cette délibération au motif que :

« Pour qu'une occupation privative du domaine public soit consentie à titre gratuit, il faut qu'un intérêt public le justifie et que l'activité exercée sur le domaine soit dépourvue de tout caractère lucratif. ».

Monsieur Le Bousse propose que l'on demande une somme symbolique.

Monsieur le Maire demande au conseil la mise en place exceptionnelle d'un tarif forfaitaire de 5€ pour l'occupation par les commerces ambulants pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la décision de gratuité de place offerte aux commerces ambulants,
- décide la mise en place d'un tarif forfaitaire de 5 € pour l'occupation du domaine public par les commerces ambulants pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire ajoute que cet après-midi, nous avons reçu un courrier concernant les travaux de l'extension sud (ancienne poste). En effet, les travaux ont généré beaucoup de bruit sur une certaine période, alors que les métiers qui s'y exercent réclament du calme. Certaines séances sur cette période ont dû être annulées. La psychomotricienne nous a donc alertés sur les difficultés rencontrées. 5 rendez-vous à 40€ la séance, entre le 5 et le 8/12/2020 ont été annulés à cause des bruits du marteau piqueur.



Monsieur le Bousse demande si l'on sait quand vont stopper ces bruits de marteau piqueur.

Monsieur le Maire précise que ce sera certainement à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe en précisant qu'il sera nécessaire de faire un point pour étudier la demande dans son ensemble, à la fin des travaux.

- Madame Monville demande s'il est envisageable pour les conseillers de suivre le Conseil Municipal en visioconférence, sans être excusés et donc pouvoir voter.

Monsieur le Maire explique que cela doit l'être mais exprime les difficultés que cela représente tant sur l'organisation que sur les matériels à mettre en place pour les votes.

Il semble bien plus simple de nous réunir physiquement en respectant les gestes barrières et en profitant de l'espace disponible dans la salle des fêtes.

Le Conseil est uniquement clos au public à cause du couvre-feu et c'est à ce titre que nous avons donné la possibilité aux habitants qui le souhaitent d'y assister à distance. Remerciements à Fabien Gras qui s'en est occupé.

- Un tour de table est fait sur les prochaines commissions et réunions, de sorte que chacun puisse être présent.

Levée du conseil municipal à 20H05.